

# L'Eglise protestante rabote son projet de tour de 22 étages à Châtelaine

tdg.ch/geneve/actu-genevoise/eglise-protestante-rabote-projet-tour-22etages-chtelaine/story/16729551



L'ancien projet prévoyait une tour de 22 étages et la destruction du temple.

L'Eglise protestante de Genève (EPG), en partenariat avec la Commune de Vernier et les paroisses locales, prévoyait de construire une tour de 22 étages à la place du temple de Châtelaine (notre édition du 28 novembre 2013). Avec des logements, des salles paroissiales, une crèche, des beaux et grands espaces vitrés, une terrasse et même un jardin suspendu à la clé.

Mais elle a dû revoir ses ambitions à la baisse. En cause: la tour, trop haute, pourrait gêner le trafic aérien! Autre obstacle: la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et Patrimoine suisse se sont opposés à la destruction du temple de Châtelaine.

## De 130 à 90 logements

Le projet initial prévoyait un édifice avec 130 logements, destinés en majorité aux seniors et étudiants, des bureaux, des arcades commerciales, des salles communautaires et paroissiales. Ces éléments demeurent dans le projet raboté mais celui-ci perd en surfaces, notamment pour les habitations: on passe de 15 000 m<sup>2</sup> de logement, soit 130 appartements, à 9000 m<sup>2</sup> de logement, soit 90 appartements. Et le jardin suspendu passe à la trappe.

En 2013, le département de l'urbanisme avait pourtant délivré un préavis positif informel au projet. Mais il a ensuite fait marche arrière. La hauteur de l'édifice pose problème: «L'Etat nous a expliqué que la tour pourrait gêner le trafic aérien, en particulier celui de l'hélicoptère de l'Hôpital cantonal qui emprunte cet itinéraire pour se rendre à

l'aéroport», rapporte Eric Vulliez, responsable des Finances et de l'Immobilier à l'EPG. «Dans ces zones, il faut aussi compter avec l'impact électromagnétique, ajoute Vladi Barrosa, porte-parole de Skyguide. Des bâtiments hauts proches d'un aéroport peuvent avoir un impact sur les instruments de navigation au sol, comme les radars. Le signal pourrait être perturbé et nous fournir des données erronées.»

### **Le temple, un poids mort**

L'EPG a également dû revoir sa copie à cause du temple de Châtelaine. En 2013, elle projetait de le détruire, tout en précisant que «détruire un temple reste un acte exceptionnel». Eric Vulliez le répète aujourd'hui: «Impossible pour nous de réhabiliter le temple, les travaux sont trop coûteux et importants. Qui plus est, il n'est plus utilisé du fait notamment de sa vétusté.»

La CMNS s'est opposée à la destruction de l'édifice, construit en 1958. «Ce temple revêt un intérêt patrimonial important et une demande de mise à l'inventaire est en cours», indique le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). Las, l'EPG a finalement pris le parti de conserver le temple. Et puisqu'on ne peut pas toucher au temple, alors on construira par-dessus! «Le bâtiment sera en porte-à-faux, il y aura deux étages de vide entre le toit du temple et le bas de l'édifice», indique Eric Vulliez.

Que deviendra ce temple, collé au pied de l'immeuble? «On ne sait pas encore, répond le responsable des Finances. Quelle que soit l'utilisation qu'on veut en faire, l'effort de réhabilitation sera trop important. D'autre part, il a perdu complètement sa raison d'être.» Si l'Eglise laisse cet édifice à l'abandon, l'Etat peut-il intervenir? «Concernant d'éventuels travaux à entreprendre, la marge de manœuvre de l'Etat est assez limitée en la matière, répond le DALE. Il ne peut contraindre un propriétaire à effectuer des travaux sauf si l'état de l'immeuble représente un risque pour la sécurité. A noter que bénéficier d'une protection patrimoniale ouvre la porte à des subventions publiques, ce qui permet d'effectuer des travaux d'entretien et de rénovation...»

### **Pour récolter des revenus**

Ce projet immobilier à Châtelaine s'inscrit dans un vaste plan de redressement lancé par l'EPG en mars 2013 pour renouer avec les chiffres noirs – l'institution accuse un déficit de 1 à 3 millions de francs depuis plusieurs années – et qui vise notamment à trouver de nouvelles sources de financement, en engrangeant des revenus sur le long terme. Il permet aussi à l'Eglise de remplir un autre objectif de ce plan: renforcer sa présence dans l'espace urbain. Enfin, il valorise un terrain occupé actuellement uniquement par ce temple sous-utilisé.

L'EPG et les paroisses déposeront cet été une demande d'autorisation de construire préalable. «Lorsque nous aurons les autorisations, nous nous mettrons en chemin pour trouver les fonds et des partenaires.» (TDG)

(Créé: 09.06.2015, 21h10)